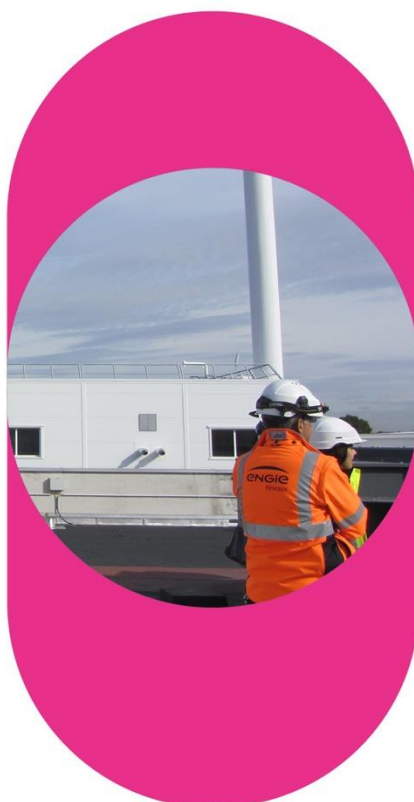

Chauffage urbain du SMIREC

Rapport annuel du délégataire
Exercice 2019



Vos Interlocuteurs.....	5
Introduction	6

1

SYNTHESE

L'essentiel de l'année

Chiffres clés au 31 décembre 2019	7
Faits marquants	8
Perspectives pour l'année 2020.....	9

2

EXECUTION DU SERVICE

Compte rendu technique

Description des installations	10
Données d'exploitation	16
Contrôles réglementaires.....	17
Arrêts Techniques	17
Travaux	18

3

EVOLUTION DU CONTRAT

Evolutions, Tarification, Développement

Contrat de Concession	19
Développement	20
Tarification.....	24
Evolution des tarifs	24

4

COMPTE FINANCIER

Résultats de l'exercice 2019

Compte de résultats de l'année.....	26
Commentaires.....	26
Résultats financier	33

5

QUALITE DE SERVICE

Pour la satisfaction de nos parties prenantes

<u>Continuité du service</u>	<u>35</u>
<u>Egalite de traitement</u>	<u>35</u>
<u>Relation Client & Parties Prenantes</u>	<u>35</u>
<u>Démarche Qualité</u>	<u>40</u>
<u>Performance Energétique</u>	<u>41</u>
<u>Performance Environnementale</u>	<u>41</u>
<u>Conformité réglementaire.....</u>	<u>42</u>
<u>Sécurité des biens et des personnes.....</u>	<u>43</u>

6

COMPLEMENTS

Indicateurs

<u>Récapitulatifs des données chiffrées</u>	<u>49</u>
---	-----------

7

ANNEXES

Documents complémentaires

- Annexe 1 : Inventaire du matériel des chaufferies et des sous-stations
- Annexe 2 : Courbe d'évolution des DJU
- Annexe 3 : Contrôles règlementaires
- Annexe 4 : Liste des travaux
- Annexe 5 : Liste des Abonnés et des puissances souscrites
- Annexe 6 : Compte de résultat
- Annexe 7 : Bilan énergétique

VOS INTERLOCUTEURS

Directeur Général Téléphone : Mail :	Monsieur Yann MADIGOU 01.48.13.54.34 yann.madigou@engie.com
Responsable Département Mail :	Monsieur Bassir SUFYAR bassir.sufyar@engie.com
Responsable Commercial Téléphone : Mail :	Monsieur Jérémy AUROY 01.48.13.54.26 jeremy.auroy@engie.com
Ingénieur Commercial Téléphone : mail :	Monsieur Thomas DUPLANIL 01.48.13.54.20 thomas.duplanil@engie.com
Responsable financier Téléphone : Mail :	Monsieur Hubert ANQUETIL 01.48.13.54.00 hubert.anquetil@engie.com
Gestionnaire de contrats Téléphone : Mail :	Madame Kadidiata AIDARA 01.48.13.54.07 kadidiata.aidara@engie.com
Adresse	Immeuble Iris – Bât. B – 8 ^e étage 84, rue Charles Michels – CS 20021 93284 SAINT-DENIS Cedex
Téléphone :	01.48.13.54.00
Fax. :	01.42.43.05.24

Dépannages, Demande d'intervention

 24 H SUR 24, 7 JOURS SUR 7

01 48 27 53 09 (TOUCHE 1)

INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la société Plaine Commune Energie (PCE) pour présenter au SMIREC le rapport de délégation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La société Plaine Commune Energie exerce la Délégation de Service Public du réseau de chaleur dans le cadre de la Convention de Concession conclue par le SMIREC en date du 1^{er} mai 2014.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport se réfère donc :

- Aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession de Plaine Commune Energie et de ses 3 avenants.
- Aux dispositions de l'Article 40-1 de la loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la loi du 8 février 1995.
- À la législation relative à la protection de l'environnement propre à la chaufferie qui est considérée comme un établissement classé. Cette dernière étant de ce fait assujettie à une autorisation d'exploiter contrôlée par la DRIEE qui impose des valeurs de rejets.
- À l'Arrêté du 20 mars 2005.

1 SYNTHÈSE

– L'essentiel de l'année

LES CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2019

2 075 Degrés Jour Unifiés (DJU) de l'année 2019

Rigueur de la saison hivernale : - 1 % par rapport à 2018.

354 199 MWh thermiques

Ont été vendus sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

73,89 €uros

Est le prix moyen hors taxe que payent les abonnés du réseau de chaleur pour chaque MWh consommé.

237 727 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur.

534 sous-stations

Délivrent la chaleur produite aux abonnés.

178 abonnés

Profitent de la chaleur distribuée par le réseau de chaleur.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les faits marquants de l'année 2019 sont :

- ✚ Campagne d'entretien des chambres à vannes et chambres de coupures.
- ✚ Remplacement Réseau haute pression Rue Felix Faure.
- ✚ Remplacement réseau HP Guynemer.
- ✚ Remplacement réseau haute pression rue Jacques Vache.
- ✚ Remplacement en partie de l'antenne sous station 190 - Ecole des infirmières.
- ✚ Raccordement de la Résidence étudiante.
- ✚ Raccordement du bâtiment INPS - Avenue Felix Faure.
- ✚ Raccordement en réseau basse pression de la sous station Technicentre SNCF.
- ✚ Raccordement en réseau basse pression de la Mairie de Stains.
- ✚ Raccordement en réseau basse pression de deux groupes scolaires à Stains.
- ✚ Raccordement de l'opération du 5, boulevard Marcel Sembat.
- ✚ Première étape du Géoréférencement des réseaux HP/BP.
- ✚ Raccordement sur le réseau basse pression de la sous station New Corner.
- ✚ Raccordement en réseau haute pression de l'opération bâtiment 3F Ernest Renand.
- ✚ Mise en service du Technicentre SNCF.
- ✚ Visite de la totalité des chambres à vannes.
- ✚ Poursuite de la commercialisation pour concrétiser l'extension du réseau sur la Ville d'Aubervilliers :
 - *Validation du raccordement de la ZAC du Fort d'Aubervilliers avec Grand Paris Aménagement ;*
 - *Validation du raccordement de la ZAC Port Chemin Vert avec la SEM Plaine Commune Développement ;*
 - *Validation de plusieurs contrats de raccordement avec l'OPH d'Aubervilliers.*
- ✚ Etudes pour l'extension du réseau chaud et froid sur le futur Village Olympique, futur quartier Pleyel et de la ZAC Plaine Saulnier.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

Les perspectives pour l'année 2020 sont les suivantes :

- ✚ Convention de raccordement de la ZAC Eco Quartier Fluvial Phase 2 et 3 JOP 2024 puis héritage ;
- ✚ Etude de fourniture d'énergie calorifique de la ZAC Plaine Saulnier et du centre aquatique olympique ;
- ✚ Convention de raccordement de la ZAC du Port Chemin Vert à Aubervilliers ;
- ✚ Convention de raccordement du secteur du Fort de l'Est pour le compte d'Immobilière 3F ;
- ✚ Convention de raccordement de la ZAC Village Olympique et Paralympique avec la SOLIDEO ;
- ✚ Convention de raccordement de la ZAC Pleyel avec la SEM Plaine Commune Développement ;
- ✚ Convention de raccordement de la Tour Pleyel et mise à disposition du foncier pour la production de froid ;
- ✚ Convention d'exportation d'énergie calorifique du Technicentre SNCF ;
- ✚ Convention d'exportation d'énergie calorifique et d'occupation du dépôt de bus de la RATP ;
- ✚ Conventions d'occupation foncière pour les sites géothermiques du projet PLEYEL JOP 2024 à savoir :
 - Parcelle de la DIRIF ;
 - Parcelle de la Ville de Saint-Denis : Parc du Landy ;
 - Parcelle privée du parc Hotchkiss.
- ✚ Mise à jour du site internet Plaine Commune Energie ;
- ✚ Refonte des supports de communication (Guide de l'utilisateur, Fiches chaufferies biomasse) ;
- ✚ Déployer la communication autour de l'extension d'Aubervilliers et du projet Pleyel.

2 EXECUTION DU SERVICE

– Compte rendu technique

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Plaine Commune Énergie produit et achemine de l'énergie pour le chauffage et l'eau chaude de nombreux bâtiments des villes : Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve.

Ce réseau de chaleur permet d'alimenter l'équivalent de 40 000 logements.

Initialement alimenté au charbon, le réseau de chaleur a constamment évolué vers des énergies diversifiées et optimisées : le fuel, puis le gaz et la cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur) et depuis 2011, le bois, avec l'implantation d'une chaufferie biomasse, projet pilote en Île-de-France, à la pointe des évolutions technologiques.

En 2016, une nouvelle chaufferie biomasse de 26,5 MW a été construite.

La production de chaleur alimentant le réseau urbain est assurée par :

▲ Centrale du Fort de l'Est située 1, rue du Maréchal Lyautey – 93200 SAINT-DENIS



Située dans le quartier du Franc-Moisin, elle est en service depuis 1963. Elle a fonctionné au départ avec du charbon et du fuel, puis s'est convertie au gaz naturel. Aujourd'hui, elle alimente le réseau de chaleur à +50 % en énergie renouvelable grâce au bois-énergie.

Elle fournit presque la moitié de l'énergie du réseau de chaleur de Saint-Denis et se caractérise par une très forte intégration dans la ville par le biais de partenariat avec les associations locales.

Desservant près de 40 000 équivalents logements sur les territoires de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et l'Île Saint-Denis, le réseau de chaleur répond pleinement aux critères de responsabilité sociale et environnementale, en proposant des solutions locales pour un développement durable de son territoire.

▲ Centrale Fabien situé 10 bis, rue Maurice Thorez – Cité Paul Eluard – 93200 SAINT-DENIS



Elle fonctionne au gaz et permet d'effectuer un complément de production thermique en hiver et en été.

Celle-ci fournit de l'énergie thermique sur le réseau de distribution et en particulier au mois de juin lors des arrêts techniques des deux autres centres de production.

▲ Chaufferie de Stains située 1, rue Hennequin – 93200 SAINT-DENIS



La Chaufferie de Stains est une chaufferie biomasse avec deux chaudières de 8 MW unitaire.

Elle permet d'assurer une production thermique en complément de la Centrale du Fort de l'Est et celle de Fabien.

Mise en service en 2011 sur une ancienne chaufferie fuel, elle est composée de deux chaudières avec circuit

de récupération des cendres, convoyeurs bois, convoyeurs cendres, filtres à manche, ventilateur de tirage cheminée, des bennes à cendres et ainsi qu'un silo de stockage du bois et de convoyeurs.

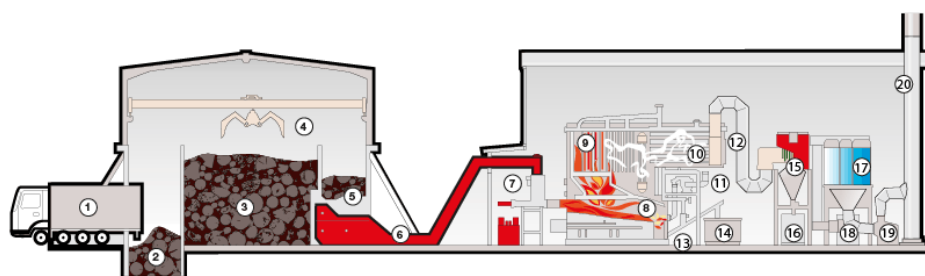
Trois types de combustibles sont utilisés sur cette chaufferie :

- **Bois forestier** : rémanents forestiers, plaquettes forestières, éclaircies et élagages, rondins et billons.
- **Le mix** : un mélange de broyat, élagage et de refus de crible.
- **Bois de palettes** : plaquettes de palettes, caisses et cagettes.

Il représente 38 000 tonnes annuelles de bois qui proviennent de scieries et forêts situées dans un rayon de 100 km autour de Stains et qui transitent par la plateforme multimodale de Gennevilliers.

Les cendres issues de la combustion du bois sont transformées en composte et valorisées en agriculture. Au total, le recours à cette énergie locale et renouvelable permet d'éviter le rejet de 23 000 tonnes de CO₂ par an dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 11 500 véhicules.

La chaufferie assure plus de 25% de la production de chaleur du réseau de Saint-Denis.



- 1- Livraison combustible par camions à fond mobile
- 2- Fosse de déchargement
- 3- Silo de stockage principal
- 4- Pont roulant et benne preneuse
- 5- Silo tampon et extracteurs à râtaux-poussoirs
- 6- Convoyeur à chaînes
- 7- Clapet et poussoir d'introduction
- 8- Foyer à grille dynamique
- 9- Chambre de combustion bas NOx et bas CO
- 10- Echangeur à tubes de fumées

- 11- Recirculation des fumées
- 12- Ramonage automatique de l'échangeur
- 13- Décendrage foyer et échangeur par vis cendres
- 14- Bennes à cendres
- 15- Dépoussiéreur multicyclones
- 16- Big bag cendres sous dépoussiéreur
- 17- Filtre à manche
- 18- Big bag cendres sous filtre à manches
- 19- Ventilateur extraction fumées
- 20- Cheminée

En 2016, les chaudières Gaz ont été installées dans cette centrale assurant ainsi l'appoint ou le secours.



▲ **Centrale Urbaparc située 10, avenue de la Libération – 93200 SAINT-DENIS**

Cette centrale a été construite en 1989, pour alimenter en chauffage, en basse pression et basse température cette zone d'activité URBAPARC.

En 2016, une nouvelle chaudière Gaz avec un ensemble de pompes réseau a été installée pour alimenter le réseau Confluence.

Les autres sources d'énergie :

▲ **Réseau vapeur – CPCU :**

La zone située au niveau du boulevard Anatole France à la limite de Saint-Ouen a été dotée en 1992 d'une distribution de chaleur sous forme de vapeur provenant des usines thermiques de Saint-Ouen (traitement des déchets urbains du SYCTOM et CPCU.).

La chambre de sectionnement 665 située rue du docteur Basset est raccordée au réseau vapeur faisant partie du domaine de concession.



Ce réseau alimente quatre abonnés par l'intermédiaire des échangeurs vapeur/eau.

Les puissances installées :

La puissance thermique totale utile des chaufferies est de 184,5 MW.

La décomposition par chaufferie est la suivante :

- Chaufferie Fort de l'Est..... 61,5 MW dont 1 chaudière gaz de 35 MW utile.
- Chaufferie Fabien 27 MW
- Chaufferie Nord 86 MW 2 chaudières de 35 MW chacune utile au Gaz & 2 chaudières bois de 16 MW utile.
- Chaufferie Urbaparc 10 MW 1 chaudière de 8 MW & 1 chaudière de 2 MW utile

Caractéristiques principales des installations de la Concession :

Réseau principal :

Le réseau de distribution (HP et BP) d'une longueur de 71,308 km se décompose en deux catégories :

- Le réseau haute pression d'une longueur de 49,230 km et
- le réseau basse pression d'une longueur de 19,195 km.

Le calage entre 68,425 et 71,308 sera réalisé dès la finalisation du Géoréférencement des réseaux en 2020 ce qui permettra de cadrer précisément les longueurs des Réseaux.

Le réseau de transport dessert plus de 534 points de livraison. Celui-ci est interconnecté entre chaque centre de production du réseau.

Le fluide caloporteur est transporté dans les canalisations du réseau primaire HP, celui-ci possède les caractéristiques suivantes :

Type : réseau eau surchauffée,
PMS : 25 bars,
TMS : 190° C.

Le fluide caloporteur est transporté dans les canalisations du réseau primaire BP, celui-ci possède les caractéristiques suivantes :

Type : réseau Basse pression,
Pression : 4 à 6 bars,
TMS : 90 à 105° C

La totalité des canalisations constituant le réseau principal sont en tube d'acier isolé sous les voiries publiques et installées dans des caniveaux en béton.

Le réseau comporte plus de 378 chambres de visite : ouvrages souterrains en béton armé dans lesquels sont installés des organes d'isolement et de purge.

Les autres réseaux de distribution :

Le réseau URBAPARC :

Ce réseau est constitué d'un tube d'acier recouvert d'un isolant en polyuréthane protégé par une coque en polyéthylène qui permet des températures de fonctionnement jusqu'à 105°C.

Il est installé sous voirie dans un lit de sablon et sa longueur au 31 décembre 2019 est d'environ 990 mètres, il alimente 87 points de livraisons sur la zone d'activité d'URBAPARC.

Le réseau Confluence :

Le réseau confluence est alimenté à partir de la chaufferie URBAPARC. Celui-ci est composé d'un ensemble de tubes en acier recouvert d'un isolant en polyuréthane protégé par une coque en polyéthylène qui permet des températures de fonctionnement jusqu'à 105°C.

La mise en service de ce réseau a été réalisée en 2016, la longueur de ce dernier est de 1 480 m alimentant six sous stations.

Le réseau SUD CORNILLON et LANDY :

Le réseau basse pression dessert le Stade de France et les immeubles du Cornillon et Landy qui l'entourent.

Il utilise la même technologie que le réseau URBAPARC (réseau Basse Température/Basse Pression). La longueur de ce réseau au 31 décembre 2019 est de 5,25 Km. Ce réseau alimente 29 Sous stations.

Le réseau Montjoie :

Ce réseau est constitué d'un tube d'acier recouvert d'un isolant en polyuréthane protégé par une coque en polyéthylène qui permet des températures de fonctionnement jusqu'à 105°C.

Il est installé sous voirie dans un lit de sablon et sa longueur au 31 décembre 2019 est d'environ 1 430 mètres.

Ce réseau a été mis en service en juin 2017, il alimente huit sous stations.

Technicentre SNCF est alimenté par ce réseau d'une longueur de 790 mètres

Le réseau interconnexion entre le Nord et le SUD :

Ce réseau alimente à partir de la chaufferie du Fort de l'Est en EnR la chaufferie du Landy par l'intermédiaire de deux échangeurs de puissance unitaire de 10 MW.

La longueur totale de ce réseau est de 1 950 m.

Un ensemble de pompes réseau interconnexion est installé en chaufferie LANDY pour récupérer l'énergie délivrée par les chaudières du Fort de l'Est.



Le réseau PLEYEL :

Il a pour origine la limite communale entre Saint-Ouen et Saint-Denis et permet de véhiculer une puissance thermique de 10 MW.

Il est constitué d'un caniveau béton implanté sous voirie dans lequel sont installés les tubes en acier pour le transport de la vapeur et le retour des eaux de condensation. La longueur de ce réseau vapeur est de 560 mètres et alimente 4 sous-stations.

L'inventaire du matériel des chaufferies citées ci-avant figure en **Annexe 1**.

Les postes de livraisons :

Les postes de livraison de chaleur situés au pied de chaque immeuble desservi font partie des installations du réseau de chaleur.

Ces postes de livraison sont entretenus pièces et main-d'œuvre par le Concessionnaire, prestation incluse dans le tarif de vente de la chaleur.

Ils comprennent le branchement depuis les canalisations principales, des vannes de sectionnement, un ensemble de comptage d'énergie thermique et, en général, un échangeur de chaleur doté des organes de régulation de température, et de sécurité délivrée au circuit de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments (Immeubles).



Au 31 décembre 2019, le nombre de points de livraison de chaleur du réseau principal est de 313 en HP, avec une puissance allant de 100 à 8 000 kW.

Ils alimentent près de 300 immeubles ou groupes d'immeubles. A ces points de livraison s'ajoutent les points de livraisons :

- ✓ Annexes de la zone URBAPARC en nombre de 87.
- ✓ De la Z.A. SAINT LEGER en nombre de 20.

- ✓ Réseau confluence en nombre de 6.
- ✓ Réseau Floréal en nombre de 23.
- ✓ Réseau Montjoie en nombre de 10.
- ✓ Réseau Clos Saint-Lazare en nombre de 26.
- ✓ Réseau ile Saint-Denis en nombre de 8.

Réseau Principal haute pression :

Les sous-stations primaires haute-pression du réseau d'eau surchauffée sont dotées d'un ou plusieurs échangeurs haute pression équipés de vannes deux voies assurant la régulation et la sécurité.

Elles sont alimentées depuis le réseau par des canalisations de raccords équipés de vannes de sectionnement. L'ensemble est doté d'autant de compteurs d'énergie thermique que d'abonnés à facturer.

Réseau basse pression : réseau SUD (Cornillon & Landy) :

Les sous-stations sont équipées comme celles du réseau principal. Elles n'en diffèrent que par leur pression de service et la température du réseau primaire 105°C.

Réseau basse pression : réseau SUD (Montjoie) :

La première phase de ce réseau a été réalisée pour alimenter le groupe scolaire et le gymnase Montjoie en 2016. La deuxième phase de travaux a permis d'alimenter l'ensemble de la zone en été 2017.

En Juin 2017, ce réseau a été alimenté par la chaufferie du Landy.

Réseau URBAPARC :

Les points de livraison sont composés de bouteilles de mélange et d'un compteur d'énergie thermique individualisé.

Réseau de distribution locale :

Quelques réseaux de distribution locale, comme le réseau Saint-Léger, Clos Saint-Lazare, Porte de Paris, Saint-Rémy sont alimentés depuis le réseau principal par une première sous-station.

L'ensemble de la distribution étant alors assurée en basse pression jusqu'aux points de livraison constitués d'une bouteille de mélange ou d'une sous-station basse pression.

Nombre de sous-stations en fonction des réseaux :

Réseau Principal	H. Pression/BP	Saint-Denis	:	313
Réseau Porte de Paris	Basse Pression	Saint-Denis	:	8
Réseau Saint-Léger *	Basse Pression	Stains	:	20
Réseau Pleyel	Vapeur	Saint-Denis	:	4
Réseau URBAPARC	Basse Pression	Saint- Denis	:	87
Réseau MONTJOIE	Basse Pression	Saint-Denis	:	10
Réseau Confluence	Basse Pression	Saint- Denis	:	6
Réseau Floréal	Basse Pression	Saint-Denis	:	23
Réseau Cornillon et Landy	Basse Pression	Saint- Denis	:	29
Réseau Clos Saint-Lazare	Basse Pression	Stains	:	26
Réseau Ile Saint-Denis	Basse Pression	Ile Saint-Denis	:	8

* Réseau de distribution locale alimenté par le réseau principal

DONNEES D'EXPLOITATION

CLIMATOLOGIE

En 2019, la rigueur climatique a été de 2 075 DJU pour la période du 1^{er} janvier au 15 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 (valeur relevée à la station météorologique du Bourget).

Celle-ci est à comparer au DJU trentenaires, soit 2 497 DJU et à la rigueur de l'année précédente, 2142 DJU sur la même période pour l'année 2018.

En conclusion, 2019 a été une année moins rigoureuse d'environ 1 % par rapport à l'année 2018.

La courbe d'évolution des DJU depuis 1950, joint en **Annexe 2**, confirme la tendance du radoucissement du climat.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	442	323	280	183	151	0	0	0	0	88	317	358	2142
2018	302	389	424	155	129	0	0	0	0	60	347	292	2098
2019	441	320	242	199	184	0	0	0	0	105	284	301	2075

PRODUCTION D'ENERGIE

En 2019, la production d'énergie s'élève à 382 348 MWh pour le réseau principal. La décomposition par chaufferie sur cette même période est la suivante :

- Chaufferie Fort de l'Est 211 148 MWh,
- Chaufferie Fabien 4 765 MWh,
- Chaufferie Nord 158 979 MWh,
- Chaufferie Landy 7 456 MWh.

La production d'énergie pour la Chaufferie Urbaparc est de 4 834 MWh.

DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

En 2019, la distribution d'énergie s'élève à 338 641 MWh sur le réseau principal ce qui représente des pertes réseau de 43 706 MWh pour un rendement réseau de 88,6 %.

CONTROLES REGLEMENTAIRES

L'ensemble des installations (tant en chaufferie que sur le réseau ou les sous stations) appartenant au périmètre de la Concession, sont exploités dans le plus strict respect de la réglementation applicable – et en particulier celui des contrôles techniques obligatoires.

Ces contrôles sont effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation applicable (fonction du type d'équipement et de sa criticité en matière de sécurité tant des biens et des personnes qu'environnementale).

La liste des contrôles réglementaires effectués sur l'année 2019 ainsi que les rapports transmis par les organismes de contrôles figurent en **Annexe 3**.

CHAUFFERIES

La réglementation impose différents types de contrôles techniques obligatoires sur plusieurs équipements des chaufferies, notamment les appareils sous pression, les émissions des rejets gazeux, les installations électriques, détection gaz, extincteurs, détection incendie.

L'ensemble des contrôles effectués en 2019 sur les équipements en chaufferies est détaillé en **Annexe 3**.

SOUS-STATIONS

Les contrôles techniques obligatoires effectués dans les sous-stations ont principalement porté sur les équipements concernés par l'arrêté ministériel du 15 mars 2000.

En effet, les postes de livraison implantés sur un réseau haute pression (et plus précisément les échangeurs) sont, depuis la mise en application de cet arrêté ministériel (Texte officiel joint en **Annexe 3**), soumis à la réglementation des équipements sous pression qui ne touchait précédemment que les plus gros d'entre eux.

L'arrêté du 15 Mars 2000 prévoit :

- L'établissement du dossier de déclaration de mise en service d'un équipement sous pression,
- Les visites de requalifications par un organisme habilité. Par la suite une visite périodique devra être effectuée tous les 40 mois (soit tous les 3 ans).

ARRETS TECHNIQUES

L'ensemble des installations a fonctionné pendant toute l'année 2019, à l'exception :

- de la période d'entretien et des réparations annuelles programmées et rendues indispensables pour effectuer les grosses opérations de maintenance préventive.

Cet arrêt technique a été programmé par Plaine Commune Energie afin de minimiser le plus possible les éventuels désagréments supportés par les usagers (absence notamment d'eau chaude sanitaire).

Arrêts techniques annuels programmés des chaufferies :

- Centrale Fort de l'Est Juin et Août 2019 (Chaufferie bois),
- Centrale Fabien au mois de juillet 2019,
- Centrale Nord au mois d'Août 2019 (Chaufferie Bois).

Il est important de notifier que les arrêts techniques programmés des centrales de production n'ont aucune conséquence sur la fourniture d'énergie thermique pour nos abonnés et font l'objet d'une planification détaillée.

Cependant pour anticiper le remplacement des organes de sécurité (vannes, compensateur, tronçon) sur le réseau, l'arrêt technique est planifié pour que la fourniture d'énergie soit interrompue le plus brièvement possible.

Ces opérations ne sont réalisées qu'en période estivale et sont d'une nécessité absolue dans le cadre de nos opérations de maintenance lourde

TRAVAUX

GROS ENTRETIEN ET REPARATION

Le tableau des travaux d'entretien et de réparation des chaufferies et des sous-stations figure en **Annexe 4**.

3 EVOLUTION DU CONTRAT

– Evolution, Développement, Tarification

CONTRAT DE CONCESSION

CADRE JURIDIQUE

Afin de faciliter le contrôle des engagements pris et avoir comme interlocuteur une seule entité juridique, ENGIE RESEAUX a créé une société dédiée à l'exécution de la totalité de la délégation : Plaine Commune Energie.

ECHEANCE DU CONTRAT DE CONCESSION

La date de fin du contrat de concession de production et de distribution de chaleur du réseau de Plaine Commune Energie est fixée au 30 avril 2039.

EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

Le SMIREC a concédé à Plaine Commune Energie, le service public de chauffage urbain depuis le 1^{er} mai 2014.

Plusieurs modifications au contrat ont ensuite été apportées par avenants successifs :

Avenant n°1 :

Intervenu le 19 février 2015 et rattaché à la délibération du Conseil syndical du 11 février 2015 ayant pour objet de :

- ✓ Réviser le terme R2' en fonction de la puissance souscrite de l'OPH93 pour le Clos Saint-Lazare ;
- ✓ Redéfinir le terme R1 TICGN au regard des dispositions de code des douanes ;
- ✓ Introduire dans l'indexation du terme R1 gaz une formule répercutant l'impact lié aux obligations de stockage des fournisseurs de gaz naturel ;
- ✓ Mettre à jour le règlement de service au regard des modifications introduites par l'avenant ;
- ✓ Compléter la police d'abonnement type afin d'y adjoindre en annexe le règlement de service.

Avenant n°2 :

Intervenu le 26 Mai 2016 et rattaché à la délibération du conseil syndical du 13 Mai 2016 ayant pour objet :

- ✓ Définir les principes de prise en compte et de financement pour les raccordements futurs d'opération d'aménagement éloignée du réseau actuel.
- ✓ Retenir les modalités de raccordement de l'extension de la ZAC MONTJOIE et leur financement,
- ✓ Acter les conditions d'alimentation de l'Ile Saint-Denis en énergie renouvelable.

Avenant n°3 :

Intervenu le 28 juin 2018 et rattaché à la délibération du conseil syndical du 21 juin 2018 concernant l'extension du réseau sur le territoire de la Ville d'Aubervilliers et ayant pour objet :

- ✓ Définir les conditions techniques et financières selon lesquelles le délégataire prendra en charge l'exploitation et l'entretien des ouvrages de production et de distribution d'énergie nécessaire à la desserte du périmètre étendu qui seront mis à disposition par le délégant et procédera aux travaux d'établissement des postes de livraison (SST) et prendra en charge l'exploitation et l'entretien de ces ouvrages.

DEVELOPPEMENT

En 2019, le réseau de chaleur urbain de Plaine Commune Energie a mis en service 9 opérations (7 961 kW) :



SST 444 - Résidence Lil'Phare - Ile-Saint-Denis

2/16 rue Vandana Shiva

42 logements

160 kW (PS)

Mise en service: 10/12/2019



SST 427 - Résidence étudiante So Campus - Saint-Denis

14 avenue de Stalingrad / 1 avenue de la Liberté

164 logements

315 kW (PS)

Mise en service: 23/08/2019



SST 426 - Groupe scolaire Guillaume Appolinaire - Stains

50 logements

580 kW (PS)

Mise en service: 01/03/2019



SST 425 - Ecole élémentaire Joliot Curie - Stains

1 avenue Paul Vaillant Couturier

460 kW (PS)

Mise en service: 01/03/2019



SST 424 - Hôtel de Ville - Stains

6 avenue Paul Vaillant Couturier

200 kW (PS)

Mise en service: 01/03/2019



SST 423 - Technicentre SNCF du Landy - Saint-Denis

Chaufferie du Continental

10 650 m2 SDP

5 036 kW (PS)

Mise en service : octobre 2019



SST 419 - Immeuble Le New Corner - Saint-Denis

13 - 15 rue François de Pressensé

13 634 m2 SDP

860 kW (PS)

Mise en service: 04/11/2019



SST 411 - Résidence MayFlower - Ile-Saint-Denis

8 quai du Châtelier

150 kW (PS)

32 logements

Mise en service: 18/03/2019



SST 379 - Résidence Horizons en Ville - Saint-Denis

42 - 44 rue Georges Politzer

46 logements

200 kW (PS)

Mise en service: 02/09/2019

DEVELOPPEMENT 2019 – DEMANDE DE RACCORDEMENT



SST 429 - Résidence Marcel Sembat - Saint-Denis

5 boulevard Marcel Sembat

75 logements

6 318 m²

290 kW (PS)



SST 428 - Commissariat et Institut National de Police Scientifique - Saint-Denis

10 - 12 avenue Jean Moulin

9 200 m²

1 445 kW (PS)



SST 441 - Immeuble Le Jade ZB2 - Saint-Denis

Avenue François Mitterrand

39 000 m²

1 450 kW (PS) phase 1



SST 430 - Résidence Ernest Renand - Saint-Denis

7 rue Ernest Renand

47 logements

580 kW (PS)



SST 440 - Immeuble Le WoodWork - Saint-Denis

Avenue Amilcar Cabral / Avenue Georges Sand

10 250 m²

350 kW (PS)



SST 442 - Crèche La Maison du Petit Enfant - Saint-Denis

Avenue Amilcar Cabral / Avenue Georges Sand

370 m²

56 kW (PS)



SST 449 - Ecole des Tartres - Stains
7 - 9 rue d'Amiens
3 413 m²
250 kW (PS)



SST 443 - Résidence Etudiante - Pierrefitte-sur-Seine
Rue d'Amiens - ZAC des Tartres lot 1Z
121 logements
200 kW (PS)

DE RACCORDEMENTS

En 2019, le réseau de chaleur urbain de Plaine Commune Energie n'a pas connu de dé raccordement.

PUISSANCES ET CONSOMMATIONS

La liste des Abonnés et des puissances souscrites figure en **Annexe 5**.

Le tableau des consommations relevées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 figure dans les annexes du compte de résultat (**Annexe 6.2**).

PROSPECTS IDENTIFIES

Plusieurs prospects sont identifiés pour densifier le réseau de chaleur urbain :

- ZAC du Landy – Lot ZC5 Le NORR – Immeuble de bureaux 55 000 m² ;
- ZAC du Landy – EIFFAGE – 30 000 m² de bureaux ;
- ZAC Portes de Paris – Lot E3 – Immeuble de bureaux 8 200 m² ;
- Secteur Nord lot A1 – Immeuble Le Gaspard – 21 000 m² ;
- ZAC du Fort de l'Est – 350 logements ;
- Projet Breizh ZAC du Cornillon.
- ZAC Pleyel – SEM Plaine Commune Développement ;
- ZAC Village Olympique et Paralympique – SOLIDEO ;
- Réhabilitation de la Tour Pleyel – Financières des Quatre Rives ;
- ZAC Plaine Saulnier – Métropole du Grand Paris.

TARIFICATION

DEFINITION

Le « tarif » HT moyen de la concession est défini comme suit :

$$\text{Tarif moyen} = \frac{\text{Montant R1} + \text{Montant R2}}{\text{MWh vendus}}$$

TARIFS PRATIQUES

Pour 2019, le tarif moyen du MWh vendu est calculé de la manière suivante :

Montant R1 + Montant R2 (en €)	14 096 687 + 12 075 318
MWh Vendus (en MWh) *	354 199
Prix du MWh HT en €	73,89

(* dont 3 987 MWh du Technicentre hors réseau)

EVOLUTION DES TARIFS

L'EVOLUTION DU TARIF MOYEN

Il est toujours intéressant de constater – à posteriori – les évolutions de ce tarif moyen afin de pouvoir en justifier les variations. Sur les cinq derniers exercices, ce tarif moyen a évolué comme suit :

Evolution du prix du MWh	2015	2016	2017	2018	2019
Prix en € TTC	71,07	63,39	73,08	77,19	77,95
Evolution (%)	-13,4%	-8%	+11,76%	+5,62%	0,99%

EVOLUTION DES TERMES R1 ET R2

Au cours de l'exercice, les termes R1 et R2 de la facturation ont évolué comme suit :

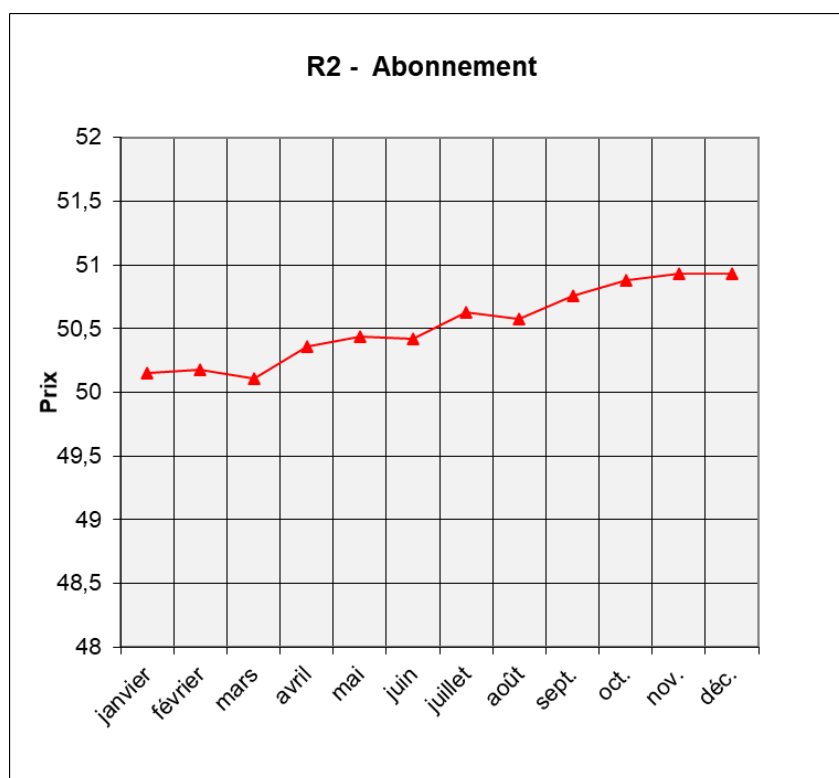
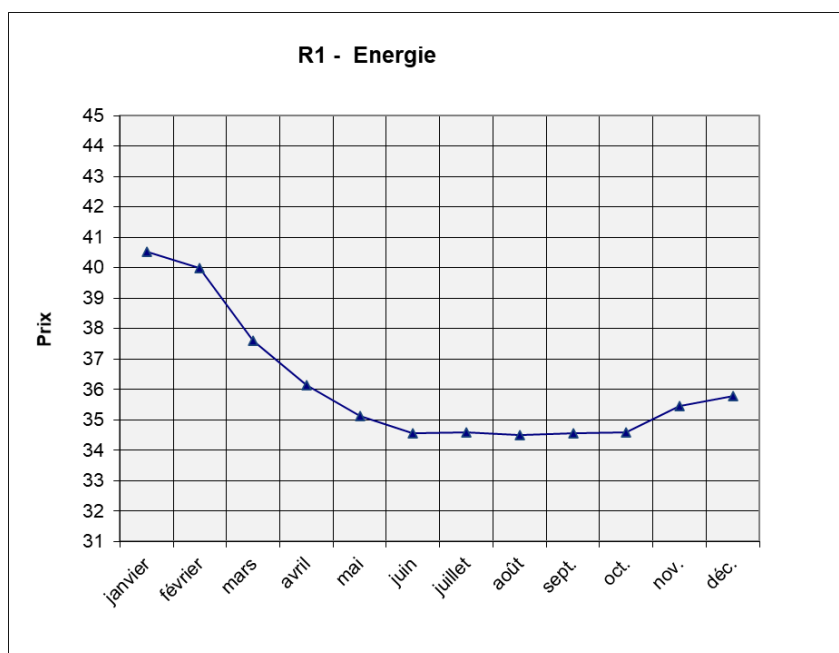
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
R1	R1 - Energie	40,54	39,98	37,6	36,13	35,14	34,57	34,6	34,51	34,57	34,38	35,47	35,79
	R1 CO2 - Energie	0,215	0,215	0,215	0,215	0,215	0,215	0,215	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550
	R1 TICGN - Energie	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860	0,860
	R1 Landy TICGN - Energie	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350
	R1 TOTAL* / MWh	42,965	42,405	40,025	38,555	37,565	36,995	37,025	37,270	37,330	37,140	38,230	38,550
R2	R2 - Abonnement* / Kw	50,15	50,18	50,11	50,36	50,44	50,42	50,63	50,58	50,76	50,88	50,93	50,93

* Montant en euros hors taxes

À la suite des échanges avec le Délégué, le RCO2 a été revu à partir d'août 2019.

L'augmentation de ce terme est liée à la hausse imprévisible et permanente du CO2 sur le marché depuis début 2018.

PCE a consenti de prendre à sa charge une partie de cette hausse de prix du CO2 afin de limiter pour les abonnés une la hausse de plusieurs euros du MWh.



4 COMPTE FINANCIER

– Résultat de l'exercice 2019

COMPTE DE RESULTATS DE L'ANNEE

Le compte de résultats et les documents spécifiques associés de l'exercice 2019 sont annexés au rapport (**Annexe 6**).

COMMENTAIRES

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES IMPUTEES AU COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des produits et des charges, directes et indirectes imputés au compte de résultat sont principalement constitués par un ensemble de factures émises ou reçues pendant l'année.

Les rubriques faisant l'objet de calcul sont principalement :

Les amortissements des investissements. Pour les biens de retour, en fin de concession, ces amortissements sont calculés sur la durée de vie technique conventionnelle des équipements quand celle-ci ne dépasse pas la date d'échéance contractuelle.

Pour les amortissements réalisés durant les quinze dernières années de la concession, le calcul d'amortissement a été effectué par application de la règle définie au cahier des charges.

Le plan de dépenses de gros entretien renouvellement (GER).

Ce plan inclut la réparation des installations et/ou des équipements de la concession.

Ce plan de dépense compose une annexe au contrat et est intégré dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Ces charges sont positionnées année par année selon une durée de vie connue des équipements ou un estimatif (exemple : réparation fuite réseau, nombre par an estimé).

Dans les comptes sociaux, afin de constituer une dotation comptable GER de ces dépenses futures, PCE utilise un outil de gestion « Genesis » dans lequel sont intégrés sur chacun des grands items du plan de dépenses prévisionnel du CEP (Chaufferie Bois, chaufferie gaz, réseaux, sous-stations) les dépenses année par année.

Ainsi le système constitue chaque année $1/X^e$ de la dotation de l'année X :

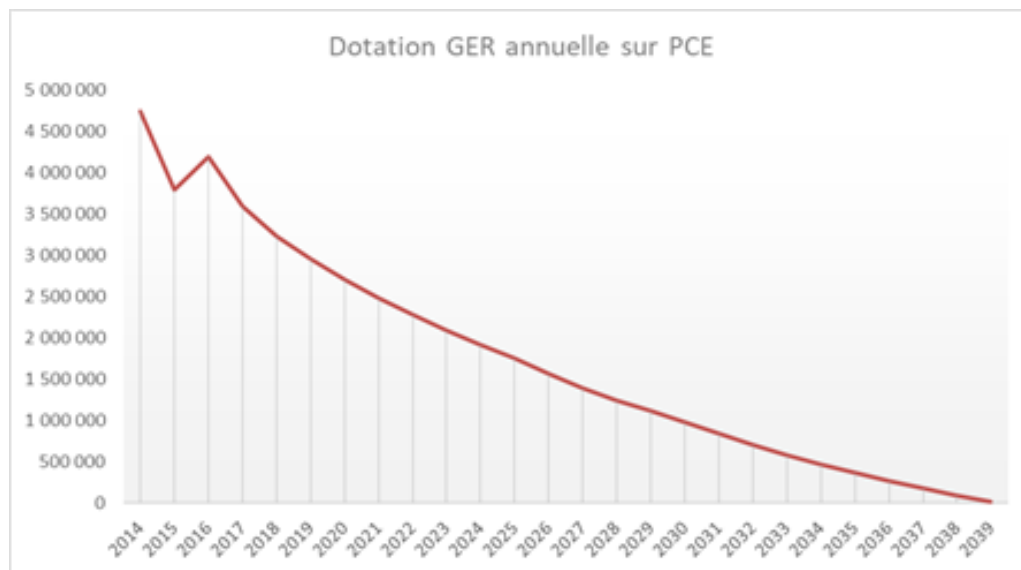
En année 1, la dotation est composée de :

- 100 % des dépenses prévisionnelles de l'année 1.
- + 50 % des dépenses prévisionnelles de l'année 2.
- + 33,33 % des dépenses prévisionnelles de l'année 3.
- + $1/25^e$ des dépenses prévisionnelles de l'année 25.

En année 2, la dotation est composée de :

- + 50 % des dépenses prévisionnelles de l'année 2 ; ainsi la dotation est complète (50% en année 1 et 50% en année 2) et permet de couvrir 100% des dépenses prévisionnelles programmées cette année 2.
- + 33,33 % des dépenses prévisionnelles de l'année 3.
- +25 % des dépenses prévisionnelles de l'année 4.
- + 1/25^e des dépenses prévisionnelles de l'année 25.

Le système engendre donc une forte dotation annuelle en début de DSP et cette dotation, comme le montre le graphique ci-dessous, est dégressive chaque année jusqu'à la fin de DSP.



Nb : 2016 : mise en service de la biomasse.

Cette méthode de provisionnement, validée par nos commissaires aux comptes, permet de s'assurer d'avoir 100% de la provision d'une dépense prévisionnelle l'année ou cette dépense doit être faite.

Si PCE utilisait une méthode de provisionnement linéaire, le risque serait de ne pas avoir constitué 100% de la provision l'année ou la dépense doit être faite.

SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS A L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION

L'inventaire mis à jour au 31 décembre des biens du domaine affermé peut être consulté au siège administratif de Plaine Commune Energie.

Cet inventaire précise :

La valeur d'acquisition des amortissements constitués, ainsi que la valeur nette comptable de chaque bien.

La qualification de chaque bien : bien propre / bien de reprise / bien de retour.

Le programme d'investissement, notamment concernant les mises aux normes environnementales et les aspects de sécurité a fait l'objet d'amortissements figurant dans les comptes de l'exercice.

Par suite d'un changement de présentation de la liasse fiscale, les amortissements des droits d'entrée sont comptabilisés au passif du bilan dans le compte avances conditionnées.

Au 31/12/2019, le cumul des amortissements s'élèvent à 65 912 159 €.

PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENTS EN PREMIER ETABLISSEMENT

Sans objet.

ENGAGEMENTS ET INCIDENCES FINANCIERES, Y COMPRIS EN MATIERE DE PERSONNEL, LIES A LA CONCESSION ET NECESSAIRES A LA CONTINUITE DE SERVICE

Plaine Commune Energie a signé une convention d'Exploitation déléguée avec la société Engie Energie Service (Exploitant Délégué). Cette convention intègre les coûts d'exploitation ainsi que les couts d'assistance à l'exploitation et prestations support.

L'exploitant Délégué, Engie Energie Service, s'est donc engagé à réaliser l'exploitation opérationnelle du Réseau grâce à une équipe d'exploitation dédiée, conformément à la Délégation, et notamment à ce titre : l'exploitation, la maintenance, le gros entretien et renouvellement de l'ensemble des ouvrages et équipements destinés à l'exploitation du Service Public, la production d'énergie calorifique à partir de installations de production, le transport et la distribution de cette énergie calorifique jusqu'aux locaux des abonnés, la production dans les sous-stations des abonnés de l'eau de chauffage pour tous usages et de l'eau chaude sanitaire.

De même, l'assistance à l'exploitation et prestations support est assuré par l'Exploitant Délégué et comprend en autres les missions commerciales, administrative et financière, juridique, communication & marketing, achat, informatique, technique et assistance à la Direction Générale en termes d'analyses, études, conseils sur tous problèmes qu'une entreprise peut rencontrer, ...

En 2020, un avenant 1 à la convention a été signé, avec effet rétroactif à 2017, pour redimensionner, conformément à l'avenant n°3 & 4 de la DSP, les moyens à mettre en œuvre dans la réalisation des nouvelles obligations contractuelles (Aubervilliers 1 Pleyel) de l'Exploitant Délégué envers Plaine Commune Energie.

PRODUITS

Le chiffre d'affaires annuel au titre du contrat de Concession est composé des ventes d'énergie thermique au travers du réseau primaire.

Ventes de chaleur

Concernant l'activité R1, les faits marquants de l'année sont :

Un Chiffre d'Affaires évalué à 14 096 687 € (Détails en **Annexe 6.3 et 6.5**) pour 354 199 MWh de chaleur.

Le tableau ci-après regroupe un rapide historique des ventes sur les 3 dernières années :

	2017	2018	2019
DJU	2 142	2 098	2 075
Energie vendue en MWh	361 210	358 337	354 199
Ratio MWh / DJU	168	170	170

Abonnement

Le chiffre d'affaires R2 est de 12 075 318 € en 2019 contre 11 630 967 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de +3,82 % principalement liée des raccordements (détails en **Annexe 6.4**).

Les produits de droit de raccordement de 92 724 € sont en lien avec les mises en services de l'installations.

Le CA sus indiqué intègre une assiette de puissances souscrites totales à fin Décembre 2019 de 237 727 kW.

Autres produits

La recette travaux de 106 025 € HT correspond à un déplacement de S/Station ancienne piscine vers le groupe scolaire Félix Faure.

CHARGES

Gros entretien et Renouvellement :

La liste des travaux réalisés dans le cadre du GER est indiquée en **Annexe 4**.

Le montant indiqué dans le compte de résultat correspond aux charges enregistrées et comptabilisées des chantiers terminés en 2019.

Ces charges correspondent d'une part aux achats de fournitures et d'autre part à la sous-traitance entrant dans le cadre de ces travaux de GER.

Pour l'année 2019, les dépenses de GER s'élèvent à 1 576 850 €.

Les dotations 2019 sont de 3 254 237 € inférieures à celle de 2018.

Le plan de dépenses GER intégré dans l'outil de gestion « Genesis » est conforme au CEP de la DSP initiale. Ce plan n'a pas été revu car, à fin 2019, le plan de dépenses du CEP reste d'actualité même s'il y a un décalage temporel de certaines dépenses.

L'outil Genesis engendre des dotations non linéaire et dégressives dans le temps. Cela permet de constituer sur chacun des postes 100% de la dotation l'année où la dépense doit être effectuée.

C'est ainsi que le tableau récapitulatif des mouvements du compte GER effectués au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit (en € HT) :

	Dépenses	Dotations	Reprises	Solde
2014	283 477	3 824 000	283 477	3 540 523
2015	1 044 187	4 381 702	990 184	6 932 041
2016	1 184 244	2 983 331	1 186 244	8 729 129
2017	1 041 664	4 552 773	1 041 664	12 240 238
2018	1 211 343	3 808 830	1 208 454	14 840 614
2019	1 576 850	3 254 237	1 573 607	16 521 243

Combustibles :

Globalement, les charges liées aux énergies sont reportées en **Annexe 6.6**.

Les charges de combustibles sont arrêtées à 12 621 014 €uros contre 13 171 698 €uros pour l'exercice précédent, soit une baisse de – 4,19 %.

Les consommations principales sont :

- ✓ La chaleur importée de CPCU pour 495 649 €uros (3,93 %),
- ✓ La chaleur importée de Cornillon Landy pour 348989 €uros (2,77 %),
- ✓ Le bois consommé par la Centrale Nord pour 2 459 628 €uros (19,49 %),
- ✓ Le bois consommé par le Ford de l'Est pour 3 536 064 €uros (28,02 %),
- ✓ Le gaz consommé par la centrale Fabien pour 230 093 €uros (1,82 %),
- ✓ Le gaz consommé par la centrale Fort de l'Est pour 2 899 231 €uros (22,97 %),
- ✓ Le gaz consommé par la centrale Urbaparc pour 212 291 €uros (1,68 %),
- ✓ Le gaz consommé par la centrale Stains pour 2 215 983 €uros (17,56 %),
- ✓ Le gaz consommé par la centrale technicentre pour 198 002 €uros (1,57 %),
- ✓ Les coûts accessoires au gaz consommé pour 25 083 €uros (0,20 %).

Remarque particulière :

A noter que les abonnements versés à ENGIE Réseaux au titre de la fourniture de chaleur sur la zone Cornillon-Landy et à CPCU, soit 1 290 434 €, ont été isolés des consommations énergétiques et intégrés dans les charges d'exploitation R2 en sous-traitance.

Charges de quotas de CO2 :

Le groupe ENGIE applique, depuis l'exercice 2013, de nouvelles règles de traitement comptable des quotas de CO2, explicité ci-dessous :

Comptabilisation dans le cadre du modèle économique "Production"

Les quotas d'émission sont des articles interchangeables dont les règles d'évaluation suivent les méthodes FIFO ou CMUP (méthode retenue pour ENGIE Réseaux) prévues à l'art. 322-6 et 322-7 du règlement n° 99-03.

Les Allocations sont positionnées en début de période, les consommations et autres mouvements de l'année sont comptabilisés mensuellement.

Les opérations d'achats de quotas passent directement dans le compte 601800, et les opérations de cessions de quotas dans le compte 701800.

Conséquence à la clôture : comptabilisation d'un actif (stocks) ou d'un passif :

- Un passif est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par l'entité.

Il correspond au coût des quotas qu'il est nécessaire d'acquérir au titre des émissions de gaz à effet de serre réalisées, ou ;

- Un actif (stocks) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission détenus par l'entité.

Il correspond aux quotas d'émission disponibles pour couvrir les émissions futures de gaz à effet de serre.

Le poste charge de quotas de CO2 est de 624 822 € et se décompose comme ceci :

	Quantité	PU	Montant
Annulation stock initiale 2018 (déficit)	-43 386	20,29 -	880 302 €
Ajustement émission 2018	4 098		
Allocations 2019	23 483		
Achat	57 000	28,13	1 603 410 €
Emissions prévisionnelles 2019	-37 701		
Stock final au 31/12/2019	3 494	28,13 -	98 286 €
Total Charges 2019 :			624 822 €

Un achat a été effectué en juillet 2019 pour 57 000 Tonnes de CO2, pour une livraison en décembre 2019, afin de couvrir les émissions des années 2019 et 2020 et ainsi solder le PNAQ 3 fin 2020 selon les émissions prévisionnelles 2020.

Il n'y a eu aucune vente de quotas de CO2 en 2019.

Le bilan opérationnel du CO2 après validation des émissions réelles 2019 est le suivant :

	PNAQ2	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Solde des comptes</i>								
Allocation		66 340	58 842	51 851	45 380	39 108	28 554	23 483
Emissions		-91 298	-61 340	-74 480	-59 471	-38 758	-37 815	-35 105
dont Fort de l'Est		-71 251	-48 411	-59 672	-38 309	-23 908	-20 779	-22 018
dont Stains		-7 431	-1 508	-3 788	-6 972	-12 799	-15 513	-12 094
dont Fabien		-12 616	-11 421	-11 020	-14 199	-2 051	-1 523	-993
Achats		0	0	0	0	0	0	57 000
Ventes		0	-16 107	0	0	0	0	0
Transferts	49 907	0	32 000	-4 817	-10 738	0	0	0
Total annuel	49 907	-24 958	13 395	-27 446	-24 829	350	-9 261	45 378
Solde cumulé	49 907	24 949	38 344	10 898	-13 931	-13 581	-22 842	22 536

Les échanges avec le SMIREC courant 2019, ont permis une révision du terme RCO2 et de le fixer à 0,55 €/MWh.

Immobilisations & Amortissements :

Détails en **Annexe 6.7**.

Autres Charges :

Poste de dépense	Dépenses	Commentaires
Consommables & Outillage	245 316 €	<i>Intègre l'achat de petits matériels et d'outillages consommables, peintures et produits d'entretien nécessaire à l'exploitation de la Centrale et du réseau.</i>
Coût d'exploitation apporté par l'exploitant délégué	1 644 308 €	<i>Contre 1 603 224 € en 2018 (détails en Annexe 6.9)</i>

Eau et traitement d'eau	208 551 €	Charges liées à la consommation d'eau (du réseau) et aux produits de traitement d'eau (antioxydant). En baisse de - 4,30 % par rapport à 2018 (217 916 €).
Sous-traitance & Contrôles réglementaires	621 792 €	Regroupe l'ensemble des interventions sous-traitées entrant dans le cadre du gros entretien et du renouvellement des éléments de la Concession. Pour les Chaufferies, il s'agit des charges courantes d'entretien, de contrôles réglementaires, de mise en conformité, etc. En baisse de -9,43 %
Redevance SMIREC	341 538 €	Versement en hausse de 3,82 % par rapport à 2018 (335 876 €). Détails en Annexe 6.10 . Mise en place d'un fond de solidarité de chauffage urbain de 50 000€ en 2018. Le solde de celui-ci est de 48 350€. Cette redevance est révisée selon l'évolution de la tarification R2 de la Concession.
Impôts et taxes	474 879 €	Détails en Annexe 6.11 . Ces taxes sont les contributions économiques territoriales et foncière des entreprises, la taxe générale sur les activités polluantes, les contributions sociales de solidarité.
Assurances	84 865 €	Permettent de couvrir les risques liés à l'exploitation des Centrales et du réseau (Bris machine, Responsabilité Civile, etc.), ainsi que ceux liés aux locaux de Plaine Commune Energie. Les primes sont ajustées d'une année sur l'autre en fonction de la sinistralité constatée.

Provisions Clients :

La provision client s'élève à - **41 333 €**.

CLIENT	NOM CLIENT	AU 31/12/2019	
		REPRISE	DOTATION
4160392	LA MAISON DU CIL		-8 548,56
5513851	NEXTY	2 045,25	-12 674,01
6051771	CONSEIL GENERAL		-8 237,74
6051837	MAIRIE DE SAINT-DENIS	8,73	
7010947	FONCIA LACOMBE	10 623,47	
790332	CABINET IMMODONIA		-14 215,64
790653	CABINET GIEP NATION	29,86	
796414	MT2F	45 724,25	
796651	NEXTY LIVRY GARGAN	22 831,98	
802246	DEPART.SEINE SAINT DENIS	17 401,75	
745223	SNEF		-2 501,39
801814	PROTIM	370,57	
5015535	SERGIC	2 921,25	-5 082,41
5081822	SAR DE PARIS POLE CHORUS		-4 137,78
5116882	GEXIO SYNDIC		-2 192,82
6051776	RESIDENCE UNIVERSITAIRE L'HERMITAGE	1 965,93	
6051746	SCI CAPIRE		-851,96
6051738	RESIDENCE 7 AV J.MOULINS		-3 689,34
6051857	SDC RESIDENCE 3 AVE JEAN MOULINS	3 286,35	
841396	NEXTY ROSNY		-3 119,58
833173	DIRECTION REGIONALE FINANCES	4 024,03	-3 125,52
5119454	BUSINESS INTERNATIONNAL OPPORTUNITY		-815,17
841396	NEXTY LAMY	1 352,31	
7009739	VALESYS GROUPE	735,05	
877501	CORTONA LIBERATION		-14 146,42
876203	VEOLIA		-3 861,25
797312	LA CROIX MALO		-61 430,18
	TOTAL	113 320,78	-154 653,48

Frais généraux :

Le montant total des frais généraux pour l'exercice 2019 s'élève à 1 731 067 €.

Les principaux postes composant les frais généraux sont :

Poste de dépense	Dépenses	Commentaires
Frais d'assistance à l'exploitation et prestation support*	1 701 000 €	Il s'agit des frais d'assistances (Règlementaire, Informatique, Financière, juridique, etc.) apportées par la Société ENGIE Energie Service à Plaine Commune Energie (détails en Annexe 6.8).
Honoraires	30 067 €	Il s'agit principalement des honoraires versés aux commissaires aux comptes contrôlant les comptes de la société.
Divers	0 €	Commissions bancaires ou autres & publicité

* Incluant les prestations Gestion / Finance / Comptabilité, Achats, RH, Développement d'outils de pilotage, Assistance Juridique, etc.

RESULTAT COURANT

Le résultat courant pour l'année 2019 s'élève à – 49 108 €, soit une amélioration de 95,48 % par rapport à 2018 qui était de – 1 087 039 €.

RESULTATS FINANCIERS

Emprunts :

En date du 03/11/2017, PCE a signé une convention de prêt de 37 300 000 € auprès d'ENGIE pour une prise d'effet au 20/09/2017 pour se terminer le 20/09/2032.

Les charges financières sont de 351 926 € au 31/12/2019 dont 348 069 € d'intérêts de l'emprunt.
Plan pluriannuel de financement PCE (échancier d'emprunt au 31/12/2019) :

		Date Début	Date Fin	Paiement	Intérêts	Capital remboursé	Solde capital restant dû
1		20/09/2017	20/12/2017	672 223,08	96 980,00	575 243,08	37 300 000,00
2	provision au 12/2017	20/12/2017	31/12/2017		10 609,37		36 724 756,92
TOTAL AU 31/12/2017				672 223,08	107 589,37	575 243,08	36 724 756,92
2	reprise prov. 12/2017	20/12/2017	31/12/2017		-10 609,37		
2		20/12/2017	20/03/2018	672 223,08	95 484,37	576 738,71	36 148 018,21
3		20/03/2018	20/06/2018	672 223,08	93 984,85	578 238,23	35 569 779,98
4		20/06/2018	20/09/2018	672 223,08	92 481,43	579 741,65	34 990 038,33
5		20/09/2018	20/12/2018	672 223,08	90 974,10	581 248,98	34 408 789,35
5	provision au 12/2018	20/12/2018	31/12/2018		9 940,32		
TOTAL AU 31/12/2018				2 688 892,32	372 255,70	2 315 967,57	34 408 789,35
5	reprise prov. 12/2018	20/12/2018	31/12/2018		-9 940,32		
6		20/12/2018	20/03/2019	672 223,08	89 462,85	582 760,23	33 826 029,12
7		20/03/2019	20/06/2019	672 223,08	87 947,68	584 275,40	33 241 753,72
8		20/06/2019	20/09/2019	672 223,08	86 428,56	585 794,52	32 655 959,20
9		20/09/2019	20/12/2019	672 223,08	84 905,50	587 317,58	32 068 641,62
9	provision au 12/2019	20/12/2019	31/12/2019		9 264,27		
TOTAL AU 31/12/2019				2 688 892,32	348 068,54	2 340 147,73	32 068 641,62

RESULTATS NETS

Le résultat avant impôt pour l'année 2019 s'élève à -399 937 €, soit une amélioration de 72.67 % par rapport à 2017 qui était de – 1 462 958 €.

5 QUALITE DE SERVICE

– Pour la satisfaction de nos parties prenantes

L'article 2 de la loi du 8 février 1995 ajoute à la loi du 29 janvier 1993 (dite « Loi Sapin »), un article 40-1 qui prévoit les dispositions suivantes :

« Le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du Service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public ».

La loi ne précisant pas le contenu de l'annexe, il est couramment admis qu'elle doit porter sur :

- ✓ La continuité du Service,
- ✓ L'égalité entre les usagers,
- ✓ La mutabilité (adaptabilité).

Elle est ainsi un compte rendu juridique de l'exécution du Service Public alors que le rapport porte sur l'exécution de la délégation elle-même.

CONTINUITE DU SERVICE

Le Service du chauffage urbain a été assuré sans discontinuité pendant l'exercice en dehors de l'arrêt technique échelonné durant l'été.

L'arrêt de la saison de chauffe a eu lieu en Mai 2019 et la remise en service en Octobre 2019.

EGALITE DE TRAITEMENT

Suite au changement de réglementation sur la TICGN, il n'y a plus de distinction entre le type d'Abonnés facturés.

RELATIONS CLIENTS & PARTIES PRENANTES

RELATIONS CLIENT

Plaine Commune Energie se tient à l'écoute de ses clients à travers notamment des rencontres clients réalisées à différents niveaux par les équipes commerciales et les équipes d'exploitation. Des enquêtes de besoin et/ou de satisfaction client ponctuelles ou plus globales sont réalisées.

La gestion des réclamations clients fait l'objet d'une méthodologie structurée qui prévoit notamment l'identification et l'analyse des causes, ainsi que la mesure des impacts sur la qualité de la relation avec le Client.

En 2019, 1 réclamation a été reçue.

COMMUNICATION AUX ABONNES ET USAGERS DU RESEAU DE CHALEUR

Plaine Commune Énergie produit et achemine de l'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de nombreux bâtiments des villes de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Aubervilliers à l'horizon 2020.

Ce réseau de chaleur est alimenté à plus de 50 % d'énergie renouvelable et dessert 40 000 logements équivalents.

Au cours de l'année 2019, diverses actions et outils de communication ont été mis en place afin d'informer les abonnés et usagers du fonctionnement et des nouveautés du réseau de chaleur.

1) Dans le cadre de l'exploitation au quotidien :

Outre les campagnes d'information et réunions auprès des Clients afin de les informer des travaux prévus sur leurs installations, un numéro d'appel spécifique est en service pour répondre aux demandes de dépannage des abonnés du réseau 24h/24 : 01 48 27 53 09.

Une cellule d'astreinte ainsi qu'un niveau de renfort sont prévus à ce titre, pour intervenir en cas de défaillance ou d'urgence sur le réseau de chaleur ou sur l'une des centrales de production.

2) Les supports réalisés :

Pour informer le grand public/abonnés sur le réseau de chaleur, différents supports de communication sont mis à disposition.

- Guide de l'utilisateur

- 15 pages
- Edition 2018
- Chiffres clés, plan du réseau
- Explication réseau de chaleur



- Fiches descriptives des chaufferies biomasse



3) La communication travaux :

Durant l'année 2019, plusieurs opérations d'extensions et de remplacement du réseau ont été réalisés dont notamment la rue de la liberté et avenue Stalingrad.

À ce titre, nous avons mis en place une communication dédiée pour l'ensemble des parties prenantes et riverains concernés :

- Flyer travaux,
 - Bâches travaux sur chaque emprise chantier,
 - Communication site WEB.
- **Flyer Travaux de remplacement du réseau de chaleur de Saint-Denis :**

Nous intervenons dans votre quartier pour votre RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Travaux de remplacement du réseau de chaleur de Saint-Denis

➔ Du 7 octobre à mi-novembre 2019

IMPACTS DES TRAVAUX :

- Rue de la Liberté
Mise en sens unique de la rue de la Liberté dans le sens descendant et déviation vers la rue de Verdun dans le sens de la montée
- Intersection rue de la Liberté/Avenue Stalingrad durant la nuit de 21h00 à 05h00 :
 - Circulation en double sens sur l'axe opposé des travaux
 - Les axes Liberté et Guynemer seront gérés par des hommes-traffic

de jour de 8h00 à 18h00 :

- La tranchée sera pontée durant la journée
- La neutralisation de 5 places de stationnement sur la contre-allée pour la zone de stockage

Pour en savoir plus : saint-denis.reseau-chaaleur.fr

smirec
SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE SANITAIRES
Chaleur durable et solidaire

Plaine Commune
ÉNERGIE
votre réseau de chaleur

Nous intervenons dans votre quartier pour votre RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Travaux de remplacement du réseau de chaleur de Saint-Denis

Université Zone des travaux Métro : Saint-Denis Université

Pour en savoir plus : saint-denis.reseau-chaaleur.fr

smirec
SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE SANITAIRES
Chaleur durable et solidaire

Plaine Commune
ÉNERGIE
votre réseau de chaleur

- **Bâche travaux :**

TRAVAUX ESPACE PUBLIC DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

+ de 50% d'énergie renouvelable sur votre réseau de chaleur

Pour entretenir, rénover et développer votre réseau de chaleur
NOUS INTERVENONS DANS VOTRE QUARTIER

Les circulations piétonnes et automobiles peuvent être partiellement perturbées

Informations au 01 48 27 53 09
www.saint-denis.reseau-chaaleur.fr

Plaine Commune
ÉNERGIE
votre réseau de chaleur

smirec
SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE SANITAIRES
Chaleur durable et solidaire

- **Communication site WEB – Travaux :**



Travaux de remplacement du réseau de chaleur de Saint-Denis

15 octobre 2019

Dans le cadre des travaux de remplacement du réseau de chaleur de Saint-Denis, des travaux auront lieu à partir du 7...

[EN SAVOIR PLUS](#)

4) Les évènements et actions de communication :

- **Visite école des Mines – 19 septembre 2019 :**



Un an après leur première visite, 26 nouveaux étudiants ont renouvelé leur passage sur la chaufferie biomasse de Saint-Denis pour compléter leur programme.

- **Exercice d'urgence à la chaufferie biomasse de Stains – 22 octobre 2019**

Les collaborateurs de la chaufferie biomasse de Stains ont été soumis à un exercice incendie, en partenariat avec la caserne des pompiers de la ville.

Thème de l'exercice : une fuite d'essence s'écoulant vers la fosse de bois a causé l'incendie d'une petite camionnette contenant du matériel de maintenance.

Les techniciens se sont réunis au point de rassemblement et se sont rendu compte de l'absence d'un de leur collègue.



- **Comité des abonnés & usagers – 4 novembre 2019 :**

Le comité d'abonnés & usagers s'est déroulé à l'hôtel de ville de Stains. Ce fut l'occasion d'échanger sur le réseau de chaleur, ses chiffres clés et son développement au cours de l'année.

- **10 néophytes visitent la chaufferie de biomasse de Stains en partenariat avec Seine Saint-Denis Tourisme – 5 novembre 2019 :**

La chaufferie biomasse de Stains a ouvert ses portes à une dizaine de néophytes et habitants de Stains. Visite organisée en partenariat avec Seine-Saint Denis Tourisme.



5) Presse

- Reportage sur le réseau de chauffage Saint-Denis – Journal de France 2 – Janvier 2019

https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/environnement-ces-communes-qui-font-le-choix-d-un-chauffage-moins-cher-et-plus-vert_3140317.html

6) Partenariats locaux

ENGIE Réseaux via sa filiale locale Plaine Commune Energie est un partenaire très actif qui participe localement aux différents événements sportifs, culturels et pédagogiques du territoire.

- ***La Fête des tulipes :***

La Fête des tulipes est un rendez-vous culturel dionysien incontournable à Saint-Denis.

Plaine Commune Energie a participé à cet événement.

Un weekend convivial qui a permis d'échanger sur nos métiers à travers des activités sur les éco-gestes.



- ***Eco-parlement des écoliers***



Depuis 13 ans, Plaine Commune Energie, s'associe au projet éducatif de l'éco-parlement des écoliers de la ville de Saint-Denis.

Porté par le Pôle environnement de la Mairie, ce projet unique d'éducation à l'environnement et au développement durable regroupe 10 classes de CM1 et CM2 du Territoire.

Durant une année, les classes sélectionnées travailleront sur un sujet écologique et environnemental.

Cette année, le thème retenu est « Devenir acteur de la transition écologique ».

- ***Festival de Saint-Denis***

Chaque année en juin, Plaine Commune Energie s'associe au Festival de Saint-Denis, un évènement culturel musical clé du territoire.

- ***Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient (PMMO)***

Le Festival PMMO marque chaque printemps la Ville de Saint-Denis avec des œuvres cinématographiques à découvrir au cinéma dionysien « l'ECRAN » auquel Plaine Commune Energie s'associe.

- **Semi-marathon – La Voie Royale**

Plaine Commune Energie soutient la Voie Royale, course internationale historique de Saint-Denis depuis 2011. Les salariés y participent chaque année.



DEMARCHE QUALITE

Dans ce contexte à enjeux multiples et face à un secteur d'activités en constante mutation, Plaine Commune Energie a la volonté de se donner tous les moyens nécessaires pour :

Répondre pleinement aux exigences de ses clients et construire avec eux une relation à valeur ajoutée,

Exécuter ses contrats avec professionnalisme et innovation dans l'objectif de respecter ses engagements et de satisfaire au mieux ses parties prenantes,

Respecter en permanence, et si possible anticiper les évolutions légales, réglementaires et autres, ainsi que les standards applicables à ses métiers,

S'améliorer en continu en analysant notamment la performance de ses processus et de ses activités, ainsi qu'en évaluant périodiquement la satisfaction de ses parties prenantes (Clients, Actionnaires, Collaborateurs, Collectivité).

ISO 9001 : Plaine Commune Energie est certifiée ISO 9001 : 2015

ISO 14001 : Plaine Commune Energie est certifiée ISO 14001 : 2015



PERFORMANCE ENERGETIQUE

En tant qu'acteur des services à l'efficacité énergétique et environnement, Plaine Commune Energie est engagée dans une démarche de performance énergétique par :

Le suivi et l'analyse de l'indice d'efficacité énergétique du réseau de chaleur.

Le suivi de la performance énergétique des outils de production.

La recherche permanente des sources de gain en efficacité énergétique (audits techniques, benchmark, renouvellement par équipements plus performants).

L'intégration du critère d'efficacité énergétique dans les achats de matériel et d'équipement.

Indice d'efficacité énergétique du réseau de chaleur du SMIREC :

En 2019 :

-  Le rendement énergétique chaufferie constaté est de 87,8 %,
-  Le rendement du réseau de chaleur du SMIREC est de 88,4 %.

Le Bilan énergétique 2019 figure en **Annexe 7**.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Plaine Commune Energie est engagée dans une démarche de performance environnementale qui se traduit par les engagements suivants :

Engager une dynamique de conformité aux exigences légales et autres,

Améliorer en permanence la maîtrise des aspects environnementaux en vue de réduire les impacts des activités concernées,

Allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à l'amélioration continue du système de management environnemental.

Notre système de management environnemental contribue à éviter, réduire et maîtriser les impacts environnementaux et les risques générés par nos activités ainsi que d'assurer la conformité aux exigences légales applicables et aider à l'amélioration continue de la performance environnementale.

REJETS ATMOSPHERIQUES GAZEUX

La campagne annuelle de mesure des émissions gazeuses des équipements s'est déroulée conformément aux prévisions en 2019 (rapports joints en **Annexe 3**) et a confirmé la bonne tenue des installations par rapport à la réglementation en vigueur.

REDUCTION DES NOx

Plaine Commune Energie continue à améliorer la conduite des installations pour la réduction des rejets des NOx.

REJETS AQUEUX

Les résultats du contrôle des rejets aqueux sont conformes à l'arrêté du 25 juillet 1997 sur les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2910.

Les contrôles ont été effectués et les résultats figurent dans les rapports APAVE joints en **Annexe 3**.

L'ensemble du réseau d'évacuation est exploité de manière à maintenir le bon résultat de ces analyses.

GESTION DES QUOTAS DE CO2

REJETS SOLIDES

Tous les rejets solides sont traités dans des installations agréées.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Installations classées pour l'environnement

Dans le cadre de sa politique environnementale certifiée ISO 14001, Plaine Commune Energie s'engage à une dynamique de conformité aux exigences légales et autres.

Démarche ATEX

La chaufferie est conforme au décret du 24 décembre 2002 qui impose au 1er juillet 2006 la détermination des zones ATEX (Atmosphère Explosive) pour les installations soumises à autorisation.

Démarche Amiante

Les équipements de chauffe qui sont installés dans les locaux techniques dits sous-stations sont entretenus par le personnel de Plaine commune Energie. Dans certains de ces locaux techniques, il existe des éléments extérieurs aux équipements qui peuvent contenir de l'amiante.

Plaine Commune Energie a mené une campagne d'information vis-à-vis des différents propriétaires et/ou maîtres d'ouvrages dans les locaux où les personnels Plaine commune sont amenés à intervenir.

Le but de cette campagne est d'obtenir le DTA (Dossier Technique Amiante) de chaque local concerné.

Plaine Commune Energie respecte scrupuleusement la réglementation en matière de protection de ses collaborateurs, et donc en particulier le code du travail en ce qui concerne la protection contre l'Amiante.

A ce titre, chaque technicien susceptible de devoir évoluer dans un endroit potentiellement amianté :

- ♦ reçoit une formation spécifique,
- ♦ porte des équipements de protection totalement adaptés,
- ♦ possède un dossier personnel de « suivi amiante » en totale conformité avec la loi.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE

Le Système de Management Intégré d'ENGIE Réseaux est construit sur une approche harmonisée et globale, où sont intégrés les spécificités et standards liés aux métiers, aux outils, aux contrats clients, à la réglementation, aux projets...

Cette approche intégrée permet notamment de s'engager à :

- ✱ Satisfaire les exigences et les attentes des Clients et des parties prenantes, via le management par les processus et par les objectifs,
- ✱ Satisfaire toutes les exigences applicables à nos activités, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou autres,
- ✱ S'orienter vers une démarche globale de maîtrise des risques (santé, sécurité, environnementaux, client, juridiques, financiers...), dans une logique d'amélioration continue de la performance,
- ✱ Analyser les impacts de nos activités (en lien avec celles des clients) en termes notamment d'efficacité énergétique et environnementale, et réaliser les propositions d'amélioration possibles, au titre de notre responsabilité ou de notre devoir de conseil,
- ✱ Assurer la Santé et la Sécurité de toutes les personnes intervenant dans le cadre de nos activités, que ce soient nos collaborateurs, nos intérimaires ou nos sous-traitants, et assurer et/ou faire assurer la Sûreté des installations sur lesquelles nous intervenons,
- ✱ Répondre aux exigences des référentiels de certifications / labellisations applicables à nos activités : ISO 9001, ISO 14001.

En cohérence avec la stratégie d'ENGIE (3D : Décarboner, Décentraliser, Digitaliser) et les risques et opportunités identifiés, le comité de direction d'ENGIE Réseaux a défini sa stratégie, basée sur 4 axes :

- Le développement,
- La performance,
- Les innovations et la digitalisation,
- La qualité de vie au travail, dont la santé sécurité.

Cette stratégie est précisée par des actions et des objectifs dont l'échéance est fixée en 2020.



Ce programme ambitieux détaille les objectifs d'ENGIE Réseaux à moyen terme et fixe le socle de management de l'entreprise et toutes les filiales qui lui sont associées.



Ces 4 axes ENGIE Réseaux ont été déclinés au niveau de la Direction Grands Territoires afin d'être au plus près du contexte de chacun de ses réseaux de chaleur.



Le système de management d'ENGIE Réseaux s'appuie sur :

- ✓ La norme ISO 9001 pour les aspects qualité de service et satisfaction client,
- ✓ La norme ISO 14001 pour les aspects environnementaux,
- ✓ Les exigences ENGIE pour les aspects santé et sécurité.

ACTIONS SECURITE MENEES

Affichage, Audits :

La campagne d'affichage comprenant des affiches de sensibilisation s'est poursuivie pendant l'année 2019.

Plaine Commune Energie est doté d'un système d'amélioration continue qui permet d'identifier les dérives et de mettre en place des actions correctives et préventives. Les outils utilisés dans cette démarche Qualité Sécurité Environnement sont par exemples les causeries sécurité/Environnement et Visite Préventive de Sécurité (VPS) qui permettent d'identifier et informer les collaborateurs des dangers ainsi que de décider et de mettre en place les actions pour réduire ou supprimer le risque d'accident.

Afin de s'assurer de la compétence métier et sécurité de nos collaborateurs, nous avons engagé depuis plusieurs années au sein de Plaine Commune Energie le suivi des formations indispensables et essentielles à la bonne exécution de notre travail pour l'ensemble du personnel de Plaine Commune Energie.

Notre système de management environnemental contribue à éviter, réduire, et maîtriser les impacts environnementaux et les risques générés par nos activités, et d'assurer la conformité aux exigences légales applicables et aider à l'amélioration continue de la performance environnementale.

Suite à ces observations, un plan d'action est suivi sur notre logiciel APIA. Les actions définies permettent de lever ces remarques.

Actions chaufferie :

Des panneaux d'affichages avec des campagnes de sensibilisation à la sécurité sont installés dans les chaufferies.

Des causeries sécuritaires sont réalisées trimestriellement et ponctuellement sur des campagnes précises (accidents du travail/réparations importantes).

Les visites réglementaires des équipements de chauffe : chaudières, ballons ont été réalisés par l'organisme agréé. Celles-ci ont fait l'objet d'une inspection externe et interne dans le respect strict de la réglementation pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

La gestion de crise, et les accès aux espaces confinés. La consignation et le blindage des tranchées sont aussi des points mis en avant par le groupe au travers des « 9 règles qui sauvent », que nous souhaitons aussi développer.



Des plans de prévention sont mis en place tous les ans avec tous les clients et prestataires de services.

Actions réseaux :

Afin de réduire au maximum les risques pendant les interventions sur les chambres à vannes du réseau, l'ensemble du personnel est équipé de vêtements fluorescents complétant la dotation de base des Equipements de Protection Individuel (E.P.I.).

Une sensibilisation du port des E.P.I. est mise en place à travers des « causeries sécurité » et de l'affichage sur tous les sites d'exploitation.

Des gyrophares ont été attribués à chaque véhicule afin de matérialiser un véhicule qui ne serait pas stationné correctement. Des cadres amovibles de protection des fosses à vannes sont à disposition du personnel.

Un plan de renouvellement des canalisations du réseau a été mis en place et la réfection des chambres à vannes est en fonction des vérifications.

Actions sous-stations :

Sensibilisation générale du personnel à la sécurité dans les sous-stations, en particulier sur les puisards, l'éclairage, l'accès des sous-stations parfois difficile, protection pour le travail en toiture.

Des solutions sont à l'étude et proposées à nos clients afin d'en programmer la réalisation.

Le graissage des vannes, le remplacement des thermostats de sécurité, la vérification de la régulation et des sondes associées sont réalisés tout le long de l'année.

Selon le besoin et l'identification d'une anomalie sur l'équipement de chauffe, un échangeur de chaleur pourra être amené à être remplacé par d'autres types d'échangeurs plus performants.

Les actions de sécurité dans les sous-stations, sont principalement d'ordre réglementaire sur les parties hydrauliques des échangeurs, ainsi que la mise en conformité des armoires.

Des automates communicants sont installés pour assurer la régulation et la gestion de sécurité des vannes.

Un certain nombre de demandes vont être réitérées auprès des gestionnaires des immeubles comme :

- ✦ L'amélioration de l'éclairage dans les parties communes,
- ✦ La mise en place d'un éclairage de secours en cas d'absence de tension,
- ✦ L'amélioration des accès des sous-stations par la réfection des caillebotis ou de la tôle striée légère,
- ✦ Nettoyage des encombrants et des nuisibles (rats, etc. ...),
- ✦ Le remplacement de certaines portes des sous stations,
- ✦ La mise en place des éclairages de secours dans les sous stations.

HABILITATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel Plaine Commune Energie, en fonction des tâches réalisées sur le site, dispose des habilitations suivantes :

- Habilitation électrique,
- Formation incendie,
- Habilitation gaz,

- Formation montage et démontage échafaudages,
- Parcours amiante et légionelle,
- Formation Gestes et Postures,
- Habitation port du harnais,
- Formation à la SST,
- Formation à travailler dans un milieu confiné,
- Formation Airpair,
- Habilitation utilisation et vérification des EPI, échelles et échafaudages.

FORMATIONS SUIVIES

L'ensemble du personnel a reçu les formations sécurités suivantes :

- AIPR,
- CACES Nacelle,
- Elingage,
- Espaces confinés,
- Habiligaz,
- Habilitation électrique,
- Port du harnais,
- Sauveteur Secouriste du Travail,
- VAP 5 et 7.

Le personnel Plaine Commune Energie a effectué des formations en continu tout au long de l'année sur la sécurité et aux nouvelles techniques.

BILAN 2019

Indicateurs Santé & Sécurité

Nombre d'accident du Travail	1 (sans arrêt de travail)
Nombre de Causeries	31
Nombre de Visite Préventive de Sécurité	23

6 COMPLEMENT

– Récapitulatif des données chiffrées

Données Techniques			
Unité de production	Puissance Thermique Installée MW	174,5	MW
Réseau de distribution	Fluide Caloporteur du réseau	Eau surchauffée & Basse Pression	
	Longueur du réseau	71,308	Km
	Pression du réseau	Primaire HP = 25 Primaire BP = 4 à 6	Bars
	Température Maximum du réseau de chaleur	105/ 155	°C
Sous-stations	Nombre de sous-stations	534	
	Puissance souscrite totale	237 727	kW
Caractéristique technique du service	Degrés Jours Unifiés	2 075	
	Ventes de chaleur (y compris Technicentre pour 3 987 WHh)	354 199	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année :	11 287	kW
	Rendement Chaufferie :	87,8	%
	Rendement du Réseau :	88,4	%
	Emissions de CO2 :	35 105	Tonnes
	Taux d'Energie Renouvelable – Réseau principal	56	%
Efficacité Energétique	Indice d'efficacité énergétique du réseau	88,4	%
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail :	1	
	Taux de fréquence	0	
	Taux de gravité	0	
Qualité de service			
Gestion de la relation Client / Parties Prenantes	Nombre de réclamations reçues :	1	
	Actions de communications externes :	8	
Démarche Santé / Sécurité	Nombre de Causeries Réalisées	31	
	Nombre d'Audits (VSS & VPS)	23	

Données de la délégation			
	Date du début du contrat	01/05/2014	
	Date de fin du contrat	30/04/2039	
	Nombre d'abonnés	178	
	Prix moyen du MWh pour l'année	73,89	Euros
Résultats financiers	Résultats Courant de la DSP	-49 108	Euros
	Dépenses GER sur l'année	1 576 850	Euros
	Solde du GER cumulé	16 521 243	Euros
Développement	Nombre de mise en service	9	
	Nombre de raccordements	8	
	Nombre de dé-raccordements	0	